

Cahier de vie
Installation d'Assainissement Non Collectif
de capacité supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH

MAITRE D'OUVRAGE

Dénomination de la structure :

Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Adresse mail :

Téléphone :

Obligations du maître d'ouvrage :

Le fonctionnement et la longévité d'un système d'assainissement non collectif dépend du bon entretien des ouvrages. En qualité de maître d'ouvrage, vous devez mettre en place une surveillance de votre système d'assainissement en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Pour cela, vous devez rédiger et tenir à jour un cahier de vie comportant un programme d'exploitation sur 10 ans.

Le cahier de vie permet au service en charge du contrôle (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de réaliser chaque année le contrôle annuel de la conformité selon l'arrêté du 21 juillet 2015 et de vous informer avant le 1er juin de la situation de conformité administrative.

Règles de transmission du cahier de vie :

1. Vous devez transmettre, la première année, une copie de l'ensemble du cahier de vie au service en charge du contrôle.
2. Vous devez ensuite transmettre chaque année avant le 1^{er} mars, une copie de la section 3 de l'année antérieure du cahier de vie au SPANC. En cas de modification des sections 1 ou 2, vous devez à nouveau transmettre une copie du cahier de vie (par courrier : **107, avenue de rochefort-17201 Royan cedex** ou par email : **spanc@agglo-royan.fr**)

Vous devez conserver et tenir à la disposition du SPANC l'ensemble du cahier de vie et les sections 3 des années antérieures.

En cas de non-conformité annuelle, vous devez faire parvenir au SPANC l'ensemble des éléments correctifs que vous entendez mettre en œuvre.

Note : L'utilisation des données issues de ce cahier de vie devra respecter la réglementation relative aux données personnelles.

Engagement du maître d'ouvrage :

Je soussigné _____ m'engage à mettre en application et, le cas échéant, faire respecter par mon exploitant le programme d'exploitation et d'auto-surveillance décrit dans le présent cahier de vie et répondant à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, j'affirme que les moyens humains et matériels nécessaires seront mis en œuvre et que, le cas échéant, le présent engagement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Enfin, toutes les actions correctrices éventuelles seront mises en œuvre et il sera tiré profit de tout enseignement conduisant à l'amélioration de l'exploitation et de l'auto-surveillance.

A _____, le _____

Signature :

SECTION 1 :
Description, Exploitation et Gestion du Système
d'Assainissement Non Collectif

1.1. DESCRIPTION

Descriptif général

Site d'implantation des ouvrages (adresse de la parcelle, références cadastrales...)

.....
.....
.....

Type d'activité (camping, gîtes, hôtel, restaurant...) :

.....

Descriptif de l'activité (nombre de mobil-home, présence de restaurant...)

.....
.....
.....

Année de création du dispositif :

.....

Consommation en eau potable / an :

.....

Capacité d'accueil :

.....
.....
.....

Nombre d'Equivalent d'Habitant (EH) avec descriptif du mode de calcul :

.....
.....
.....

Charge de pollution organique (*si connue*) (kgDBO₅/j) :

.....
.....
.....

Système de collecte

Type de réseau (séparatif ou unitaire) :

.....

Plan détaillé du réseau : Oui (si oui à annexer) Non

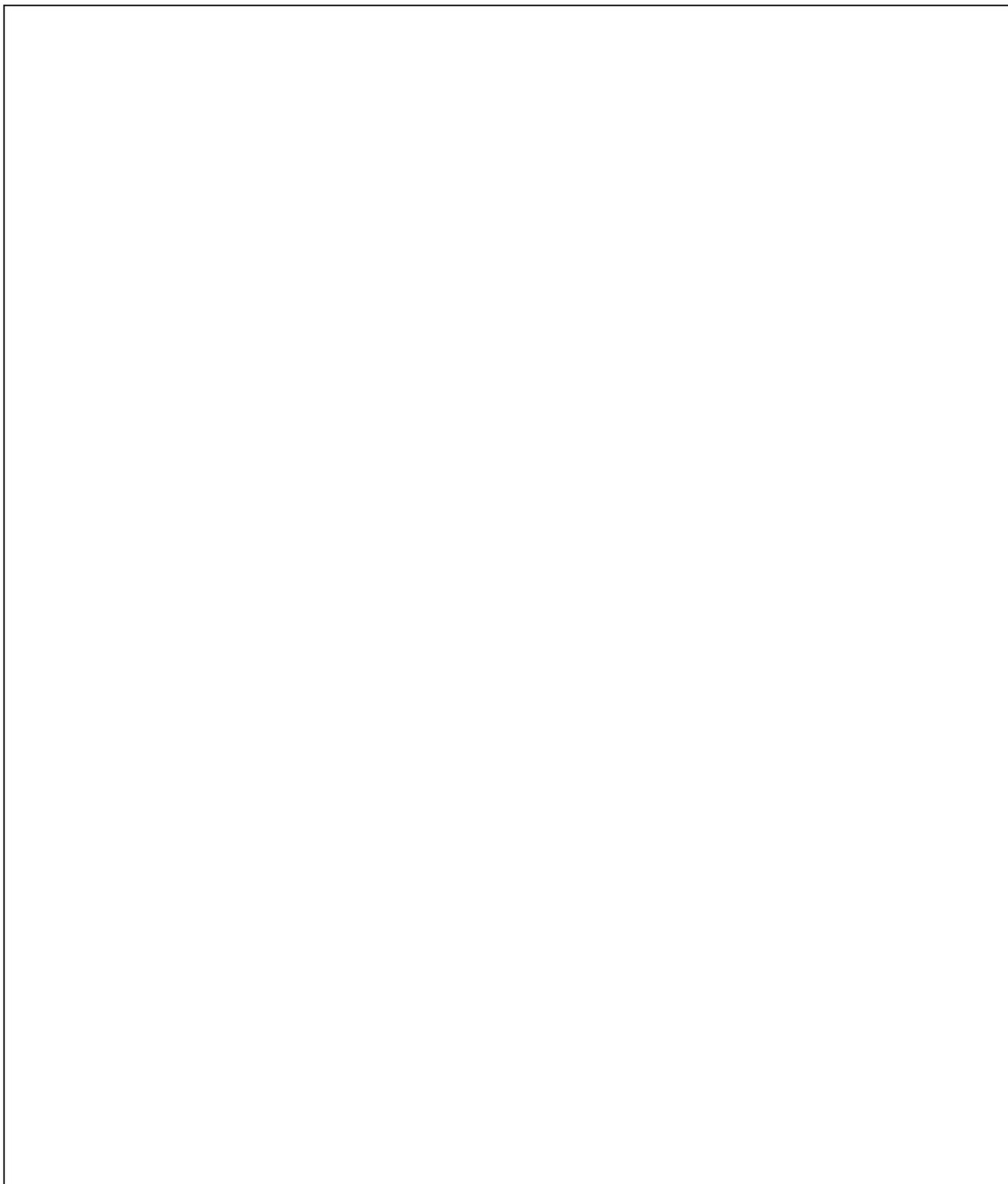
Linéaire du réseau (m) :

.....

Présence d'ouvrage en amont du dispositif de traitement (poste de relevage, dégrilleur...) :

.....
.....
.....

1.2. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DISPOSITIF



1.3. PROGRAMME D'EXPLOITATION SUR 10 ANS ET ORGANISATION

Recensez et décrivez les actions prévisionnelles d'exploitation sur les systèmes de collecte (ex. curages, visites des postes de pompage, nettoyage du dégrilleur...), de traitement (ex. contrôles visuels des équipements, changement de filtre à air, changement de média filtrant, vidanges...) et l'ouvrage d'évacuation, le cas échéant. Précisez qui doit les faire et à quelle fréquence. **(Annexe A)**

Nature de l'action	Opérateur	Fréquence

SECTION 2 :
Organisation de surveillance
Assainissement Non Collectif

2.1. METHODES UTILISEES POUR LE SUIVI DU SYSTEME

Pour chaque information devant être recueillie précisez la méthode utilisée et la fréquence.

Information recueillie	Méthode	Fréquence

2.2. ORGANISATION DU OU DES GESTIONNAIRE(S) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTO-SURVEILLANCE

La surveillance est-elle assurée directement par le maître d'ouvrage ? oui non

Citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de la surveillance et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'entretien de l'installation. **(Annexe B)**

Personne(s) chargée(s) de la surveillance :

SECTION 3 :
Suivi de l'installation
d'Assainissement Non Collectif

Vous devez, après chaque opération effectuée, renseigner la section 3.

Avant le 31 Décembre 2018 une copie au SPANC doit être transmise par courrier ou par email. Puis une fois par an avant le 1^{er} mars, la section 3 sera retournée au SPANC si les sections 1 et 2 sont inchangées. Dans le cas contraire toutes les sections seront adressées au SPANC. Toutes les sections doivent être conservées avec l'ensemble du cahier de vie.

3.1. ACTES EFFECTUES (Annexe C)

Date	Ouvrage	Action réalisée	Intervenant

3.2. INFORMATIONS DE LA SURVEILLANCE

1. Estimation du débit entrant (m³/an)		
2. Estimation du débit sortant (m³/an)		
3. Déchets/boues/matières de vidange évacués		
Nature	Estimation de la quantité	Destination
4. Estimation de la consommation d'énergie (kWh)		
5. Relevés de compteurs		
Ouvrage	Relevés	
6. Rejet des eaux usées traitées		
Volume (m ³)	Destination	Qualité du rejet
7. Autres		

3.3. DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA DESTINATION DES BOUES OU MATIERES DE VIDANGE

Joignez en annexe de la section 3 la copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange. (Annexe D)

Entreprise agréée :

3.4. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS

Listez ici les évènements majeurs survenus (pannes, situations exceptionnelles, alertes, ...) en les datant.

Date	Nature de l'évènement	Problème résolu

3.5. TRAVAUX

Listez les travaux réalisés (achevés ou en cours) sur le système de collecte ou de traitement des eaux usées (ex. renouvellement de réseaux, réhabilitation, extension, ...).

Nature des travaux	Ouvrage concerné	Nom de l'entreprise	Date de réception ou état d'avancement

Si ces travaux modifient les données descriptives de l'installation figurant à la section 1, vous devez les remettre à jour et envoyer une copie du cahier de vie au SPANC.

ANNEXES

ANNEXE A : COPIE DES FICHES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS OU DES GUIDES D'UTILISATION DES UNITES DE TRAITEMENT REDIGES PAR LES FABRICANTS/CONSTRUCTEURS

ANNEXE B : COPIE DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

ANNEXE C : COPIE DES CONTRATS D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION

ANNEXE D : COPIE DES JUSTIFICATIFS D'ELIMINATION DES BOUES OU BORDEREAUX DE SUIVI DES MATIERES DE VIDANGE